

La République arabe d'Égypte

le 8 Dhul Hijah 1445

Le Ministère des Waqfs

le 14 juin 2024

**La religion de l'humanitarisme dans ses sens sublimes
« la sacralité des sangs, biens et honneurs à la lumière
du sermon du pèlerinage d'Adieu »**

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, Qui dit dans Son Noble Livre : «Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous». J'atteste qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé, et que notre maître et prophète Mohamad est Son serviteur et Messenger. O Allah, accorde Ton Salut et Tes Bénédictions à lui, à sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour. Ensuite...

Sans doute, le sermon du pèlerinage d'Adieu est si grand dans l'histoire de l'humanité. Notre prophète (SBL) se tint debout devant un rassemblement de ses compagnons (qu'Allah les agrée tous) le jour d'Arafat, pour leur donner un discours collectif et exhaustif qui se tient du nombre des dires si éloquentes. Ce sermon se considère le premier pacte mondial des droits de l'Homme, vu les nobles valeurs qu'il contient et qui préservent la dignité et initient la coexistence pacifique.

La première leçon à tirer du sermon d'Adieu est la sacralité des sangs, des biens et des honneurs. Notre prophète (SBL)

dit : « certes, vos sangs, biens et honneurs vous sont interdits autant que la sacralité de votre jour-ci, de votre cité-ci dans votre mois-ci ». Dans cette situation grandiose le prophète (SBL) attire l'attention de ses compagnons vers la grandeur de la sacralité des sangs, biens et honneurs : tous les sangs sont immunisés, toutes les honneurs sont préservées, tous les biens sont protégés. Là, se crée une société civilisatrice, stable, régnée par l'affection, dans laquelle la sacralité est observée, chaque ayant droit acquiert son dû. Le prophète (SBL) dit : « tout musulman est interdit à tout musulman : son sang, ses bien et son honneur ».

Notre pure religion accentue l'interdiction du meurtre sans motif légal, sans égard pour la religion, le sexe ou la couleur de peau. Allah, Gloire à Lui, dit « et ne tuez pas l'âme qu'Allah interdit de tuer sauf par un motif légal ». Il dit également : « que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes » et « Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment ». Notre prophète (SBL) dit : « le croyant a encore chance en matière de religion à moins qu'il n'effuse pas un sang interdit » et « que l'ici-bas disparaisse vaut moins auprès d'Allah que de tuer injustement un croyant ».

Autant que l'islam interdit l'agression sur les âmes, il interdit d'agresser les biens sous toutes les formes. Allah, Gloire à Lui, dit : « Ô les croyants! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel ». Le prophète (SBL) dit : « quiconque s'empare injustement d'une parcelle de terrain, sera attaché de cou

par sept souches de terrain » et « il y a des hommes qui s'appliquent à consommer injustement les biens d'Allah, ils subiront le feu le Dernier-Jour ».

Fait partie de la consommation illégale des biens des autres : les biens illicites, la fraude, l'escroquerie et le monopole. Notre prophète (SBL) dit : « tout corps développé des biens illicites, l'Enfer en est méritoire », « quiconque nous traite frauduleusement n'est pas de nos siens », « quiconque manipule les prix pour surcharger les musulmans, Allah s'engage de le jeter dans l'Enfer le Dernier-Jour » et « celui qui monopole est maudit ». La sacralité des biens est plus grande lorsqu'il s'agit des biens publics qui subissent plusieurs droits et un bon nombre des ayants droits.

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le salut et les bénédictions d'Allah soient accordés au prophète honnête, à sa famille, ses compagnons et ce qui les suit d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour.

L'islam interdit d'agresser les honneurs ou de les toucher sous n'importe quelle forme. Allah, Gloire à Lui, dit : « n'approchez-vous pas de la fornication, elle est certes une turpitude et un mauvais sort », « Et quiconque acquiert une faute ou un péché puis en accuse un innocent, se rend coupable alors d'une injustice et d'un péché manifeste » et « Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers ».

Ce sermon ancre un bon nombre de principes éthiques et de valeurs humaines dont la préservation des sangs, biens et honneurs, ce qui affirme la grandeur de notre pure religion, celle de l'humanitarisme dans ses sens les plus sublimes.

Nous implorons Allah, Gloire à Lui, de nous diriger vers les éthiques et valeurs les plus parfaites et de préserver notre Egypte en en élevant son drapeau dans l'Univers.

